

02 38 77 77 03



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Kit d'accompagnement entreprises impactées

Juin 2023

La CCI Loiret met en place une cellule d'urgence pour accompagner les entreprises sinistrées dans leurs démarches et les soutenir dans le redémarrage de leurs activités.

Pour simplifier vos démarches, la CCI Loiret met à votre disposition un kit de fiches techniques et de contacts utiles.

- Les contacts utiles / N° urgence : 02 38 77 77 03
- Une **fiche technique Assurance** pour vous aider à déclarer le sinistre à votre assureur
- Des **courriers types**,
 - pour solliciter la bienveillance de l'URSSAF, DRFIP, DIRECCTE... si vous rencontrez des difficultés pour honorer certaines échéances
 - un modèle de demande de délai pour les professions libérales auprès de l'URSSAF
- Les **modalités de demande d'activité partielle**

CONTACTS UTILES – N° d'urgence

Nom de l'organisme	Coordonnées
<p>URSSAF Pour les professions libérales</p>	<p>URSSAF Centre-Val de Loire TSA 70300 21037 Dijon cedex 9 Téléphone : Pour les employeurs : 3957 Pour les indépendants : 3698 Courriel : contact.urssaf.fr https://centrevaldeloire.urssaf.fr/accueil/partenaires/offre-collectivites-locales.html</p>
<p>DDETS Loiret</p>	<p>Eric BERTON / José VION / Jérémy ROMELOT 131 Rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cedex Téléphone : Pour la demande de mise en place de l'activité partielle : 02 38 78 98 38 ddets-activite-partielle@loiret.gouv.fr</p>
<p>DRFIP Centre-Val de Loire</p>	<p>4 place du Martroi BP 2435 45032 ORLEANS CEDEX 1 Téléphone : 02 38 79 69 59 https://www.impots.gouv.fr/professionnel</p>

Quelles démarches pour être indemnisé ?

- Contacter votre assureur / vos assureurs respectifs
- Adresser le plus tôt possible à votre assureur et par tous moyens (mail, téléphone...) les déclarations de sinistre avec une description précise des dégâts et si possible une estimation.

Ce qu'il faut indiquer sur la déclaration

- Le nom du déclarant
- L'adresse
- Le n° du contrat
- Déclare avoir subi des dommages (sur mon commerce, sur mon bâtiment, mon mobilier, mon véhicule immatriculé ...)
- Description des dommages la plus précise possible (avec photos)
- Suite aux dégradations du 2023
- Fait le
- Signature

Ce qu'il faut indiquer sur le tableau annexé à la déclaration dans la mesure du possible :

- Les noms des objets
- Les factures n° et dates
- Fournisseurs noms et adresses
- Les prix TTC
- Le total

Pour que votre assureur puisse procéder aux démarches nécessaires sans délai, notamment pour mandater un expert, vous devez adresser votre déclaration à votre assureur **dans les plus brefs délais** :

- Délai de 5 jours (sous réserve de disposition contraire de votre contrat d'assurance)

Conseils pratiques

- Photographier tout ce qui a été endommagé
- Être le plus précis possible dans la description des dommages et l'évaluation
- Dans la mesure du possible, conservez les objets détériorés pour leur expertise. En effet, si possible, ne jetez pas à la benne des éléments endommagés sur lesquels l'expertise pourrait prêter à contradiction (il sera + facile d'expertiser sur pièce que sur photo). Par contre, vous pouvez jeter tout ce qui est périssable, par souci d'hygiène et de santé, et également tout ce qui peut être dangereux (verres cassés, etc.) ... après les avoir pris en photo pour en conserver des preuves.
- Emmener les véhicules endommagés dans la mesure du possible chez le garagiste (ou chez le garagiste agréé par votre société d'assurance) en indiquant à l'assureur le lieu où il peut être examiné par l'expert

Les documents à produire pour l'indemnisation

- Extrait du registre du commerce
- Bilans et comptes de résultats des trois dernières années avec détail des comptes de charges et produits, chiffres d'affaires de l'exercice en cours et des trois précédents (si vous possédez une garantie « perte d'exploitation »)
- Tout document prouvant l'existence et la valeur des biens détruits ou endommagés : factures d'achats ou de réparation, actes notariés, expertises, photographies...
- En cas de dommages immobiliers importants, il vous sera réclamé une attestation de propriété ou un contrat de location (original ou photocopie)

Des sommes resteront à votre charge :

- La franchise

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur le site de la Fédération Française des sociétés d'assurances.

MODELE DE DEMANDE DE DELAIS POUR LES PROFESSIONS LIBERALES AUPRES DE L'URSSAF

N° DE COMPTE COTISANT : 247

Nom :

Prénom :

Adresse :

Signature :

Période :

Plan proposé : Uniquement pour les cotisations patronales

→ 1 ^{ère}	,	€	le
échéance :			
→ 2 ^{ème}		€	le
échéance :			
→ 3 ^{ème}		€	le
échéance :			
→ 4 ^{ème}		€	le
échéance :			
→ 5 ^{ème}		€	le
échéance :			

(Au 8, 18 ou 24
du mois)

DEMANDE DE REMISE

- Sollicite la remise des majorations de retard et/ou des pénalités
- Sollicite l'annulation des majorations de retard et/ou des pénalités

Pour le motif suivant : Sinistré « Emeutes » Commentaire(s) :

ACTIVITÉ PARTIELLE

Aide aux entreprises en difficulté suite aux dégradations

Vous êtes employeur, et suite aux dégradations de ces derniers jours, vous vous voyez contraint de réduire la durée de travail de vos salariés, voire de fermer temporairement tout ou en partie votre établissement. L'activité partielle est un dispositif de l'Etat qui vous aide à faire face à ces événements exceptionnels.

En savoir plus

Toutes les informations sur le site : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle-chomage-partiel/>

Besoin d'informations complémentaires, d'un conseil ?

Contactez directement l'Unité départementale du Loiret :

- par téléphone : 02 38 78 98 38
- par courriel : ddets.activite-partielle@loiret.gouv.fr

LIENS UTILES

- [Mise en activité partielle](https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/), (<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/>)
- Solliciter les organismes URSSAF, impôts, banque pour une demande de report des cotisations fiscales et sociales.